

[Accueil](#) > [Accompagnement des Étudiants](#) > [Aménagement des Études](#)

Demande d'aménagement d'études et d'examens

Vous êtes ou serez étudiant dans l'un des établissements de la *Communauté Université Grenoble Alpes* à la prochaine rentrée universitaire et vous avez des besoins spécifiques. Vous êtes peut-être confronté à une situation liée à la maladie handicap ou à des difficultés d'apprentissage sérieuses : vous pouvez demander un aménagement d'études, d'examen et/ou un accompagnement !

[Faire une première demande](#)

[Renouveler une demande](#)

Récapitulatif

---

[> Télécharger le document récapitulatif de la démarche de demande d'aménagements \(pdf - 209 Ko\)](#) (mise à jour juin 2019)

Première demande

---

1) Télécharger le document "[Première demande d'aménagements pour le suivi des études et les examens](#)". Ce document sera à déposer au Service Accueil Handicap lors de votre rendez-vous.

2) Contacter le Service Accueil Handicap de la *Communauté Université Grenoble Alpes* au plus tôt :

par téléphone 04 76 82 84 70  
par courriel : [accueil.sah@grenoble-univ.fr](mailto:accueil.sah@grenoble-univ.fr)  
ou par courrier postal :  
Résidence les Taillées  
271 rue de la Houille Blanche  
Domaine Universitaire  
38400 Saint Martin-d'Hères

3) Contacter le Centre de Santé Universitaire en début d'année et au plus tôt pour obtenir un avis médical :

Étudiant(e)s grenoblois(e), vous devez prendre rendez-vous au Centre de santé universitaire : **04 76 82 41 18 0**  
rue de la pisci  
Domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères / Gières  
Étudiant(e)s valentinois(es), contactez le « Centre Santé Jeunes » : **04 75 56 62 11**

Pôle Latour-Maubourg  
87 Avenue de Romans 26000 Valence

Étudiant(e)s du site de Vienne, vous devez contacter selon votre choix le centre de Santé universitaire de Saint-Martin-d'Hères ou de Valence

Renouvellement

---

L'étudiant en situation de handicap qui aura déjà eu un avis médical pendant l'année universitaire précédente pour conserver sans nouvelle visite au Centre de Santé Universitaire.

Trois conditions à remplir :

L'avis initial est valable pour plusieurs années dont l'année en cours  
Les besoins d'aménagement restent identiques  
Pas de changement d'orientation

L'étudiant devra se présenter au Service Accueil Handicap en tout début d'année universitaire pour faire sa demande de renouvellement. Le Service Accueil Handicap donnera à l'étudiant un avis prorogé indiquant qu'il est de nouveau dans le dispositif pour l'année en cours.

1) Télécharger la "[demande de renouvellement d'aménagements pour le suivi des études et les examens](#)". Ce document sera à déposer au Service Accueil Handicap lors de votre rendez-vous.

2) Contacter le Service Accueil Handicap de la *Communauté Université Grenoble Alpes* au plus tôt :

par téléphone 04 76 82 84 70

par courriel : [accueil.sah@grenoble-univ.fr](mailto:accueil.sah@grenoble-univ.fr)

ou par courrier postal :

Résidence les Taillées

271 rue de la Houille Blanche

Domaine Universitaire

38406 Saint Martin-d'Hères

Mise à jour le 11 janvier 2018